

# **l'école émancipée**

**Lettre du groupe départemental 69-42**

**n° 3 • septembre 2014**

**Sur la toile : [www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)  
Nous contacter : ee69-contact@laposte.net**

## **Les retraités en colère !**

La succession des « réformes » des retraites ont durci les conditions d'obtention de la retraite et réduit le niveau des pensions. Les générations futures seront d'autant plus touchées qu'elles sont confrontées à la précarité et au chômage. De plus, les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années entament durablement le pouvoir d'achat des retraités. Et, avec le « Pacte de responsabilité », M. Valls a annoncé le gel des pensions et des cotisations sociales jusqu'en octobre 2015, accompagné par une batterie de mesures fiscales (fiscalisation de la majoration acquise par les parents de trois enfants, taxe de 0,3% pour les retraités imposables...). La baisse des dépenses publiques ne permettra pas au projet de loi sur le vieillissement de la société (problème de l'autonomie) longtemps repoussé, enfin discuté cet automne, d'avoir les financements nécessaires. Face à la paupérisation de nombreux retraités, aux difficultés de plus en plus rencontrées du fait de la dégradation des services publics, de l'accès aux soins... *L'Intersyndicale des Retraités appelle à manifester le 30 septembre 2014. À Lyon ce sera à 14h30 départ, Place Lyautey*

## **Et maintenant ? Une valse à mille temps ?**

Un gouvernement démissionnaire, quatre « empêcheurs de tourner en rond », chassés, et puis, on prend les mêmes et on recommence ! Pas tout à fait sur le même registre, puisque maintenant, le gouvernement parle d'une seule voix pour remettre en cause les 35 h, les droits des chômeurs-ses et les droits des salariéEs.

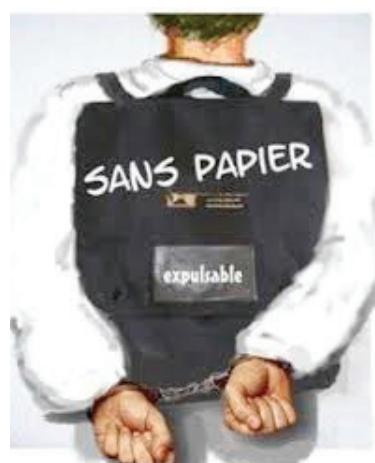
Le gouvernement est arc-bouté sur sa politique d'austérité et une de ses traductions dans la fonction publique le gel du point d'indice. Il bloque toute possibilité générale de revalorisation des salaires. Il impose la négociation par branches, par établissement, par entreprise.

Les établissements scolaires ont repris eux aussi, avec des effectifs d'élèves en hausse, des recrutements qui ne couvrent pas les besoins, des recours toujours plus importants aux vacations, aux « Contrats uniques d'insertion » et de « nouveaux rythmes » dont il faudra bien examiner les répercussions sur les élèves et les enseignants. Là encore, le changement de ministre n'annonce pas une rupture avec une vision libérale de l'éducation.

Malgré cette avalanche, on observe une bien curieuse atonie sociale qui pèse sur nos organisations syndicales qui, s'il est vrai qu'elles procèdent à des analyses très pertinentes de la situation, manquent de perspective et de ressort au niveau de l'action à mettre en place.

## **La « chasse » aux sans-papiers est ouverte !**

Au printemps dernier, la situation de lycéens sans papiers a provoqué des réactions dans leurs établissements et dans leurs villes. Les élèves, les enseignants refusent que des jeunes majeurs étrangers soient menacés d'expulsion, ils réclament que la loi régularise à 18 ans un-e jeune scolarisé-e. Malgré ces nombreuses manifestations sur l'ensemble du territoire, la chasse aux sans-papiers s'est poursuivie cet été. La veille de la rentrée, une lycéenne de Saint-Cloud (92) et son frère ont été enfermés au Centre de rétention administrative de Cornebarrieu à Toulouse pour expulsion au Brésil. Ils ont été libérés dimanche soir 7 septembre devant l'annonce d'un rassemblement de lycéens à Saint Cloud.



Cet automne deux lois doivent être votées, l'une sur l'asile et l'autre sur le séjour des étrangers, aucune d'entre elles ne prend en compte la situation particulière des jeunes scolarisés qui

deviennent sans papier à leur majorité alors qu'ils sont engagés dans un parcours de formation et qu'ils recherchent de ce fait même une place dans la société française. Le refus d'un titre de séjour pérenne empêche souvent la poursuite d'une formation qualifiante et la recherche d'un travail. C'est un vrai gâchis pour ces jeunes et pour nous tous auxquels ils offrent leur jeunesse et leurs talents.

Dès la rentrée, les enseignants doivent assurer ces jeunes majeurs de leur soutien et de leur aide.

## Le socle et la charrue

L'opposition au « socle » Fillon était largement partagée au sein de la FSU : opposition au principe même de « minimum » à garantir pour les uns (les « fondamentaux ») et de programmes pour les autres.

Peu à peu, avec Peillon, le projet de « refondation » s'est mis en place avec divers « couacs » : Peillon n'a pas supprimé le socle Fillon ni le « Livret personnel de compétences » à son arrivée au ministère de l'Éducation nationale, mesures qui ne coûtaient pourtant rien. Il s'est contenté de le simplifier sans en changer la philosophie. Il a ensuite chargé le Conseil supérieur des programmes qu'il venait d'installer de retravailler le socle et les programmes. La FSU, à travers ses syndicats nationaux, s'est exprimée durant ce temps de façon moins critique sur le socle, expliquant qu'un autre socle que celui de Fillon, qui ne montrerait pas de rupture avec le contenu des programmes, serait acceptable... C'est ainsi que le mot « culture » a été ajouté à la demande de la FSU, à l'intitulé du « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Le nouveau texte annonce d'emblée que « le socle commun, c'est l'ensemble des programmes du primaire et du collège », et règle donc un premier problème : oui, ce sont donc bien les programmes qui fixent le contenu des savoirs à acquérir et ils sont identiques pour tous !

Ensuite, le texte reconnaît cinq « domaines » (et non plus des « piliers ») qui sont les composantes de la culture commune. Au-delà des limites de chaque domaine, sur lesquelles la FSU doit continuer de communiquer, le domaine n° 3, dédié à la formation de la personne et du citoyen pose de loin le plus de questions.

Reste à savoir comment ce socle sera traduit concrètement dans les textes des programmes, sans que les contenus soient revus à la baisse et en permettant une réelle consultation et prise en compte des réalités d'enseignement (temps d'enseignement, cohérence entre niveaux). En effet, le texte du socle avance de grands principes généreux mais il reste forcément très vague sur la façon d'y parvenir. Par le passé, les concepteurs se sont parfois abrités derrière ces grands principes pour produire des programmes incitant au zapping perpétuel ou à l'atomisation de contenus qui ne peuvent être que survolés dans le temps imparti.



Par ailleurs, à travers ce nouveau socle, le ministère aborde la question de l'évaluation qui continue d'être vue comme négative, au détriment des élèves. Le SNES et les autres syndicats nationaux de la FSU doivent donc tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'enseignants de comprendre les enjeux et de se saisir des débats (campagne nationale déclinée dans les académies avec débats, matériel spécifique, textes de référence, synthèse de travaux de recherche...).

**L'École émancipée** est, dans la FSU, une tendance (un « courant de pensée ») qui est née en 1910 et qui a « fondé » le syndicalisme enseignant. Elle a contribué à la fondation de la FSU afin de bâtir une fédération syndicale unitaire, démocratique et pluraliste, qui s'engage avec les personnels, pour la construction d'une société réellement juste, égalitaire et solidaire.

**L'École émancipée**, est aussi une « revue syndicale et pédagogique ». Abonnez-vous ! Plus d'informations sur notre site internet national : [www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org).